

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

Le 16 novembre 2010

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 16 novembre 2010, à 19 h 35**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Pelletier, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BOLDUC, Danielle	Commissaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
DOMPIERRE, Christiane	Commissaire
FORTIN, Marie-Josée	Commissaire
GIROUX, Anne	Commissaire représentant des parents (secondaire)
LAFLAMME, Jean-Marc	Commissaire
POLIQVIN, Sandra	Commissaire représentant des parents (primaire)
VILLENEUVE, Lyne	Commissaire
PELLETIER, Serge	Directeur général
POULIOT, Paule	Directrice générale adjointe aux affaires administratives
PARENT, Jean-François	Secrétaire général

Était absente :

L. PARENT, Huguette	Commissaire
---------------------	-------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur général constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 154 à 166, 169, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 156 et 182 de la Loi sur l'instruction publique, les séances du comité exécutif sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le comité exécutif jusqu'à la nomination de la présidente;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sandra Poliquin et résolu de nommer Mme Anne Giroux à titre de présidente de la séance jusqu'à la nomination de la présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-10/11-012

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-10/11-013

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Josée Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Nomination de la présidence de la séance.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2010.
6. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2010.
7. Correspondance et dépôt de documents.
8. Nomination d'une scrutatrice ou d'un scrutateur.
9. Nomination de la présidence du comité exécutif.
10. Nomination de la vice-présidence du comité exécutif.
11. Octroi du contrat pour la téléphonie cellulaire.
12. Octroi d'un contrat – installation d'un monte-personne - école Caps-des-Neiges 2.
13. Lancement de la consultation sur les projets de calendriers scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.
14. Achat d'équipement roulant pour le Centre de formation en transport de Charlesbourg.
15. Arrangements locaux et matières de négociation locale au secteur professionnel.
16. Adoption des critères d'évaluation et de leur pondération pour la sélection de firmes de professionnels requises pour la construction, l'agrandissement, la transformation, l'évaluation, l'entretien et la réparation d'immeubles, pour les appels de candidatures publics.
17. Adoption des critères d'évaluation et de leur pondération pour la sélection de firmes de professionnels requises pour la construction, l'agrandissement, la transformation, l'évaluation, l'entretien et la réparation d'immeubles, pour les appels de candidatures sur invitation.
18. Approbation du compte de dépenses du président.
19. Communication du président.
20. Communication de la Direction générale.
21. Questions et commentaires des commissaires.
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2010

CE-10/11-014

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2010 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Villeneuve et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2010

Le secrétaire général dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2010.

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il n'y a aucune correspondance.

CE-10/11-015

8. NOMINATION D'UNE SCRUTATRICE OU D'UN SCRUTATEUR

CONSIDÉRANT que des élections sont prévues à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Marc Laflamme et résolu de nommer Mme Sandra Poliquin scrutatrice pour les fins de l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La présidente de la séance qui agit également à titre de présidente d'élection invite les commissaires à lui soumettre des propositions pour la présidence du comité exécutif.

Mme Danielle Bolduc propose M. Jean-Marc Laflamme.

CE-10/11-016

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Giroux et résolu que la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente de la séance, Mme Anne Giroux, demande à M. Jean-Marc Laflamme s'il accepte d'être mis en candidature. M. Laflamme accepte la proposition. La présidente de la séance le déclare élu.

CONSIDÉRANT les articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique relativement à la nomination de la présidence du comité exécutif ;

CONSIDÉRANT la résolution CE-98/99-003 ayant pour objet l'adoption de la procédure relative à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les résultats de cette procédure;

CE-10/11-017

IL EST PROPOSÉ par Mme Danielle Bolduc et résolu de nommer M. Jean-Marc Laflamme président du comité exécutif de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

10. NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président, M. Jean-Marc Laflamme, invite les commissaires à lui soumettre des propositions pour la vice-présidence du comité exécutif.

M. Jean-Marc Laflamme propose Mme Danielle Bolduc.

CE-10/11-018

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Giroux et résolu que la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président demande à Mme Danielle Bolduc si elle accepte d'être mise en candidature. Mme Bolduc accepte. Le président la déclare élue.

CONSIDÉRANT les articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique relativement à la nomination de la vice-présidence du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la résolution CE-98/99-003 ayant pour objet l'adoption de la procédure relative à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les résultats de cette procédure ;

CE-10/11-019

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Marc Laflamme et résolu de nommer Mme Danielle Bolduc vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. OCTROI DU CONTRAT POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CE-10/11-020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public à cet égard;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectuée par la direction des Services des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT l'économie générée par cette nouvelle entente;

CONSIDÉRANT le budget disponible;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Services des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administration et vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Télus est la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Giroux et résolu :

- de retenir l'entreprise Télus pour les services de téléphonie cellulaire pour les trois prochaines années avec une option de renouvellement pour les deux suivantes;
- d'autoriser la directrice générale adjointe aux affaires administratives à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Laflamme souligne l'excellent travail de madame Pouliot à l'égard du dossier de la téléphonie cellulaire.

12. OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE – ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES 2

CE-10/11-021

CONSIDÉRANT les travaux confiés aux architectes de la firme « Onico Architecture inc. »;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction de l'établissement concerné;

CONSIDÉRANT le plan d'action de novembre 2009 pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme:

Groupe Symaco 122 800 \$ (plus taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Onico Architecture »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Josée Fortin et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux d'installation d'un monte-personne à l'école Caps-des-Neiges 2 :

Groupe Symaco 122 800 \$ (plus taxes);

- d'autoriser la directrice générale adjointe aux affaires administratives à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

13. LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LES PROJETS DE CALENDRIERS SCOLAIRES 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014

CE-10/11-021-A

CONSIDÉRANT les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique relativement à l'établissement des calendriers scolaires des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Villeneuve et résolu :

- de lancer la consultation pour les projets de calendriers scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, auprès des instances concernées;
- que le retour de la consultation soit fixé au plus tard le 4 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ACHAT D'ÉQUIPEMENT ROULANT POUR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

CE-10/11-022

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la Direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public à cet égard;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions effectuée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le budget disponible;

CONSIDÉRANT la recommandation des directeurs du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Blanchet et résolu de procéder à l'acquisition de :

- un camion type porteur (unité 115), vendu par la compagnie Camions International Élite au coût de 154 200 \$ sans les taxes;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

- un camion type porteur (unité 116), vendu par la compagnie Camions International Élite au coût de 167 200 \$ sans les taxes;
- un tracteur routier 6 X 4 (unité 2219), vendu par la compagnie Mack Sainte-Foy au coût de 125 300 \$, sans les taxes;
- quatre tracteurs routiers 6 X 4 (unités 2215 à 2218 incluses), vendus par la compagnie Mack Sainte-Foy au coût de 119 500 \$ l'unité, sans les taxes;
- trois remorques type fourgon (unités 353 à 355), vendues par la compagnie Manac au coût de 42 900 \$ l'unité, sans les taxes;
- deux remorques type plateforme (unités 455 et 456), vendues par la compagnie Manac au coût de 52 900 \$ l'unité, sans les taxes;

Et d'autoriser la directrice générale adjointe aux affaires administratives à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. ARRANGEMENTS LOCAUX ET MATIÈRES DE NÉGOCIATION LOCALE AU SECTEUR PROFESSIONNEL

CE-10/11-023

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la direction des Services des ressources humaines par la résolution CE-08/09-148 du comité exécutif pour mener les discussions avec le syndicat du personnel professionnel en vue de conclure des conditions de travail locales applicables au personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Giroux et résolu d'adopter les conditions de travail locales applicables au personnel professionnel telles que stipulées au document «Arrangements locaux intervenus entre la Commission scolaires des Premières-Seigneuries et le Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. ADOPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE LEUR PONDÉRATION POUR LA SÉLECTION DE FIRMES DE PROFESSIONNELS REQUISES POUR LA CONSTRUCTION, L'AGRANDISSEMENT, LA TRANSFORMATION, L'ÉVALUATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION D'IMMEUBLES, POUR LES APPELS DE CANDIDATURES PUBLICS

CE-10/11-024

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.C.O.P.);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur les contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT les conditions et modalités d'évaluation de la qualité selon la note finale pour la qualité la plus élevée (Annexe 2 – Règlement sur les contrats de services des organismes publics);

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT les documents « Appel de candidatures public de services professionnels – critères d'évaluation et Évaluation des candidatures de services professionnels – appel de candidatures public »;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Danielle Bolduc et résolu que les documents « Appel de candidatures public de services professionnels – critères d'évaluation et Évaluation des candidatures de services professionnels – appel de candidatures public » soient retenus par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries lors du processus de sélection des professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. ADOPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE LEUR PONDÉRATION POUR LA SÉLECTION DE FIRMES DE PROFESSIONNELS REQUISES POUR LA CONSTRUCTION, L'AGRANDISSEMENT, LA TRANSFORMATION, L'ÉVALUATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION D'IMMEUBLES, POUR LES APPELS DE CANDIDATURES SUR INVITATION

CE-10/11-025

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.C.O.P.);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur les contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT les conditions et modalités d'évaluation de la qualité selon la note finale pour la qualité la plus élevée (Annexe 2 – Règlement sur les contrats de services des organismes publics);

CONSIDÉRANT les documents « Appel de candidatures de services professionnels sur invitation – critères d'évaluation et Évaluation des candidatures de services professionnels – appel de candidatures sur invitation »;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Dompierre et résolu que les documents « Appel de candidatures de services professionnels sur invitation – critères d'évaluation et Évaluation des candidatures de services professionnels – appel de candidatures sur invitation » soient retenus par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries lors du processus de sélection des professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

18. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT

CE-10/11-026

CONSIDÉRANT la résolution CC-99/00-029 adoptée par le conseil des commissaires le 9 novembre 1999 ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sandra Poliquin et résolu d'autoriser le compte de frais de déplacement, de séjour, de repas et de représentation de monsieur Jean-Marc Laflamme, président, pour un montant de 166,18 \$ pour la période du 3 septembre 2010 au 27 septembre 2010, le tout sujet à vérification par les Services des ressources financières et matérielles.

19. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, M. Jean-Marc Laflamme, mentionne que les ajustements salariaux, à la suite de la nomination des nouveaux membres du comité exécutif, seront effectués prochainement.

M Laflamme s'informe auprès des membres du comité exécutif, si l'horaire des comités pléniers leur convient. Ces derniers répondent par l'affirmative.

20. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'y a aucune communication.

21. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Mme Lyne Villeneuve mentionne qu'elle est heureuse de participer au comité exécutif et apprécie son mode de fonctionnement avec un plénier avant la rencontre.

Mme Marie-Josée Fortin est heureuse d'être de retour.

Mme Anne Giroux souligne l'importance des comités pléniers précédant la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 h 12.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Marc Laflamme

Jean-François Parent

Commission scolaire des Premières-Seigneuries Comité exécutif



Grille comparative des soumissions en téléphonie cellulaire

Soumissions reçues	Montant de l'annexe C	Montant normalisé*	Soumission conforme	Tests conformes**
Telus	205 265,00 \$	274 889,65 \$	Oui	Oui
Bell Mobilité	315 375,75 \$	385 695,75 \$	Oui	N/A
Rogers	Ne dépose pas	N/A	N/A	N/A

* Le montant normalisé est celui reflétant le meilleur comparatif entre les deux soumissions pour des produits équivalents
 ** Les tests ont été effectués avec le plus bas soumissionnaire conforme seulement

M:\COMITE EXECUTIF\CE 2010-2011\Projets de résolutions 2010-2011\2010-11-15 projets résolutions\Tableau comparatif pour le CE de novembre 2010.xls



TABLEAU COMPARATIF

PROJET : Installation d'un monte-personne – école Caps-des-Neiges 2
OUVERTURE DES SOUMISSIONS : 11 novembre 2010 – 14 h 00
PRÉSENCES : Jean-Marc Drolet et Carolle Lapierre

APPEL D'OFFRES 10-018.1
SUR INVITATION
PUBLIC X

SOUSSIONNAIRES	FORMULE DE SOUMISSION	AUTORISATION DE SIGNATURE	GARANTIE DE LA SOUMISSION	ABSENCE COLLUSION	ATTESTATION MRQ	CONFORMITÉ SOUMISSION	PRIN DE LA SOUMISSION (avant taxes)
Construction Bruno Blanchette inc.	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S	N/S
Les Entreprises Carco	X	X	X	N/A	X	X	170 715 \$
Constructions Nathan inc.	X	X	X	N/A	X	X	124 400 \$
Groupe Symaco	X	X	X	X	X	X	122 800 \$

SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

2010-11-11